

Le 19 février 2019

Flash info

DGE : Où sont les Mis A Disposition (MAD) post VT2005 ?

Aussi étonnant que cela puisse paraître et dans le prolongement de nos interventions lors des CAP du corps des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI), Solidaires I.D.D a interrogé le gestionnaire des corps techniques de l'industrie afin de cerner les attendus de la direction générale des entreprises (DGE).

C'est par un courriel du 6 février 2019, que le gestionnaire du corps des TSEI a demandé aux 87 MAD, une fois les doublons d'adresses électroniques et celle du retraité extraites, leurs coordonnées professionnelles et le nom de leur responsable RH de proximité.

Cette démarche a naturellement beaucoup "surpris" les agent·e·s et les éléments d'explications reçues également. Adosser aux nombreuses nouvelles réformes en projet relatives à l' « action publique 2022 », elles génèrent même de l'anxiété supplémentaire.

En effet, comment appréhender dans cette période mouvementée les questions d'une administration qui suit chacun de nos mouvements avec des points réguliers pour évaluer notre situation individuelle et notre parcours professionnel ?

Il est vrai que nos collègues mis à disposition cumulent les difficultés depuis la décision d'externaliser la mission de contrôle des véhicules poids lourds.

Il est important de souligner que très vite et d'une manière générale, les ex DRIRE ont fait valoir leur savoir faire et savoir être dans les services où ils sont très appréciés par leur administration d'accueil.

Très éloignés donc des images que certain-es dépeigné-es d'eux et encore maltraités récemment dans la CAP du 8 novembre 2018 ([cliqué ici](#)), Solidaires.I.D.D demeure extrêmement attaché au suivi et à la reconnaissance de nos consœurs et confrères.

Pour tenter une métaphore, les MAD ne sont pas mis sur le même pied d'égalité que celles et ceux qui exercent une mission parmi les familles cœurs de métiers. En effet, ils doivent parcourir un cent mètres haies, là ou les autres collègues n'ont pas de barrière.

En témoigne la cartographie des 87 MAD. 60 d'entre eux sont toujours au premier grade (TSEICN), 25 au second grade (TSPEI) et 2 au dernier grade de TSCEI.

Prenons par exemple un TSEI contrôleur des transports terrestres (CTT). Mis à disposition de la DREAL, il est évalué par son N+1. Jusque-là, même chemin qu'un inspecteur de l'environnement. C'est après que cela se complique !

Après être passé à la moulinette pour ordonner un classement au sein de la DREAL, l'agent·e·s doit traverser un second filtre et positionnement, celui de la DIRECCTE qui est son service gestionnaire de proximité.

Voilà qui peut expliquer que notre CTT, en exemple, a très peu de chance d'évoluer alors qu'il s'est investi dans un nouveau métier, dans une séquence professionnelle compliquée relative à la privatisation.

Le MAD placé au sein des autres services comme celui des finances publiques rencontre les mêmes difficultés.

Les données analytiques du corps des TSEI le démontrent. C'est l'une des explications historiques que Solidaires I.D.D met en avant pour notamment faire cesser cette discrimination sur la carrière des agent·e·s, n'en déplaise à certains.

Voilà également pourquoi Solidaires prône le passage des TSEI de classe normale, dans le grade de principal depuis que les nouveaux entrants le font au deuxième grade du corps à la création de celui-ci, en 2012.

La quasi-disparition des missions des pôles 3^e des DIRECCTE et la réforme des services centraux de la DGE, dont nous ne savons toujours rien de probant accentuent davantage les risques psychosociaux.

Ce ne sont pas les intentions à peine voilées du DGE, lors de la rencontre informelle du 7 février, qui sont de nature à nous rassurer ([cliqué ici](#)).

L'administration a beau jeu d'utiliser les syndicats « maison », de cette administration d'état-major, qui n'est pas une direction générale de réseau, sans instance de dialogue social, leur laissant croire qu'il faille avoir confiance, jusqu'au moment où les ventouses ne suffisent plus et qu'il faille employer la saignée « en marche » forcée.

« les mises à disposition des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie dans le cadre de VT2005 ne sont pas remises en cause » jusqu'à quand ?

Quand les adresses mail de l'ensemble des MAD seront reconnues pour permettre l'identification et l'accès à l'application SUMATRA relative aux postes susceptibles d'être à pourvoir ?

Quand les ruptures d'égalités de traitement seront abolies au sein d'un même corps ?

A la question posée par l'administration, le responsable RH de proximité est la personne qui gère notamment vos congés, pointages et récupérations...

Toujours aucune mesure d'accompagnement traduite dans un décret fonction publique. La prime de restructuration de service (PRS), l'indemnité de départ volontaire (IDV), le complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) tout n'est qu'incertitude.

Qu'il s'agisse de la signature de la charte de gestion des corps techniques, par le DGE nommé en juillet 2018, du maintien de la gestion des corps de l'ex-industrie au sein des ministères économiques et financiers (MEFs), de la faiblesse des promotions à tous les niveaux, de l'application non-différenciée des régimes indemnitaires que l'ont soit en DIRECCTE ou en DREAL rien ne percole sur l'avenir des agent·e·s.

Seule certitude à ce stade, l'absence de plan de qualification exceptionnel ! Solidaires I.D.D n'est certain que d'une chose :

L'expression non-corporatiste est « le » moyen !!

avec l'action unitaire et solidaire !!!

